



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 47528

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par les parents et professeurs rassemblés autour de SOS-éducation liées aux résultats obtenus par les élèves français lors de la grande enquête internationale de l'OCDE, baptisée Pisa. En effet, les résultats de cette enquête triennale, publiés mardi 3 décembre, mettent notamment l'accent sur le niveau des élèves de 15 ans en mathématiques. Cette étude situe la France à la 25e place sur 65 participants, à la 18e place sur les 34 pays membres de l'OCDE. Avec un score de 495 points, elle est tout juste dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais loin derrière ceux qui lui ressemblent en termes de niveau de vie et de richesse économique. En compréhension de l'écrit et en sciences, les deux autres champs d'investigation de Pisa, les élèves français ne sont guère plus brillants. Ils se situent soit dans la moyenne (pour les sciences), soit à peine au-dessus (pour la lecture). Cette étude Pisa est désastreuse pour l'école française. Cette situation ne peut perdurer sans remettre en cause l'égalité et la performance de notre système éducatif. Si le Pisa n'a pas pour but d'influencer les politiques, il doit participer à la prise de conscience des dirigeants. Aussi, il lui demande si les mesures prises ou envisagées par le Gouvernement sont vraiment à la hauteur des enjeux.

Texte de la réponse

Savoir lire et écrire nécessite, selon les termes du programme international d'évaluation PISA, des « aptitudes à comprendre et à utiliser les formes du langage écrit que requiert la société ou qui sont importantes pour l'individu ». En effet, maîtriser les compétences en lecture et en écriture est un facteur prédictif de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un déterminant de la qualité de vie professionnelle, sociale et familiale. Les résultats au PISA 2012 montrent une stabilité remarquable depuis la première session en 2000. Néanmoins, le fait que, pour la première fois, la France fasse partie des quinze pays de l'OCDE dont le score moyen en compréhension de l'écrit est significativement supérieur à la moyenne de l'OCDE doit être regardé avec précaution, dans la mesure où ce domaine est une « mineure » du PISA 2012. L'analyse des résultats de la France souligne également que depuis 2003 l'école française ne parvient pas à lutter suffisamment contre les déterminismes sociaux qui pèsent toujours plus lourdement sur les inégalités scolaires. Sur ce seul critère des inégalités, la France occupe la dernière place du classement alors que le niveau moyen de ses élèves n'a cessé de se dégrader entre 2003 et 2012. C'est durant cette même période que la semaine de 4 jours a été décrétée sans concertation, que la formation des professeurs a été supprimée et que de massives suppressions de professeurs ont été opérées. Toutes les actions engagées depuis plus de 18 mois par le ministère de l'éducation nationale visent à inverser cette tendance. Le ministère est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages ; cette dernière est une priorité absolue de l'Ecole et plusieurs mesures introduites par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République visent à favoriser son acquisition. A l'école primaire, les dispositifs d'aide en classe tels que « plus de maîtres que de classes », dispositif qui repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire, les réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (RASED), les activités pédagogiques complémentaires, mais aussi les stages de remise à niveau ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité dont

bénéficient en priorité les élèves les plus fragiles, sont autant d'outils pertinents pour remédier aux difficultés et développer la maîtrise de la langue. Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans, l'accès aux activités périscolaires élargi pour tous les enfants, les actions de prévention du décrochage scolaire et de prévention de l'illettrisme participent à ce même objectif. Le conseil école-collège, à vocation pédagogique, se met en place dès cette année pour favoriser la continuité pédagogique entre les différents cycles d'enseignement et améliorer le suivi des élèves. Au collège, l'accompagnement personnalisé en classe de sixième permet de faire progresser l'ensemble des élèves, principalement en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Le Conseil supérieur des programmes a été saisi pour la refonte des programmes scolaires et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La redéfinition des programmes et du socle commun, la reconstruction de la formation des enseignants, refondée dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, mais aussi une réflexion sur la pédagogie des mathématiques, comme des autres disciplines, et sur les procédures d'évaluation doivent contribuer à créer un climat de confiance pour que tous les élèves puissent mieux apprendre dans un cadre tout à la fois bienveillant et exigeant. En outre, de nouveaux outils numériques en cours de développement apporteront des solutions alternatives dans le cadre des espaces numériques de travail (ENT) qui sont un ensemble intégré de services numériques, choisis, organisés et mis à disposition de la communauté éducative par l'école ou l'établissement scolaire. Pour favoriser la réussite de chacun, l'école s'adresse désormais aussi aux parents, notamment par le biais de la « mallette des parents » pour les familles des élèves de CP éloignées de la culture scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité. La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Lancée en janvier 2014, la réforme de l'éducation prioritaire donne des moyens nouveaux pour le suivi des élèves en difficulté par leurs enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47528

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 354

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 3040